



Convention sur les armes à sous-munitions
4^{ème} Assemblée des Etats parties (Lusaka, 9-13 septembre 2013)

Destruction des stocks

Madame la Présidente,

L'objectif de la France, qui avait débuté la destruction de ses stocks d'armes à sous-munitions avant l'entrée en vigueur de la Convention, est d'achever son programme d'élimination le plus tôt possible. Pour cela, mon pays consacre près de 2,5 M € par an, soit 20 M € pour l'ensemble de l'opération, ce qui est considérable dans le contexte budgétaire actuel.

Le rapport que nous avons rendu en début d'année au secrétariat des Nations Unies rend compte de manière exhaustive de la destruction des stocks réalisée, de l'entrée en vigueur de la Convention jusqu'à fin décembre 2012.

Depuis ce rapport, la France a poursuivi son effort. Ainsi, comme je l'ai annoncé lors de mon intervention générale, la totalité des obus OGR de 155 mm ont été détruits, ce qui représente 13.000 armes et 800.000 sous-munitions supplémentaires. Par ailleurs, s'agissant des roquettes M26, dont l'élimination est beaucoup plus complexe, 25 % du stock a été détruit à ce jour (contre 15 % en avril dernier lors de notre réunion intersessionnelle), soit plus de 5.400 armes contenant environ 3,5 millions de sous-munitions.

Au total, à ce jour, plus de 4.300.000 sous-munitions ont donc été éliminées. Le rythme soutenu de la destruction de notre stock est conforme au calendrier établi afin de respecter, voire de devancer, le délai fixé par la Convention.

Je vous remercie.